



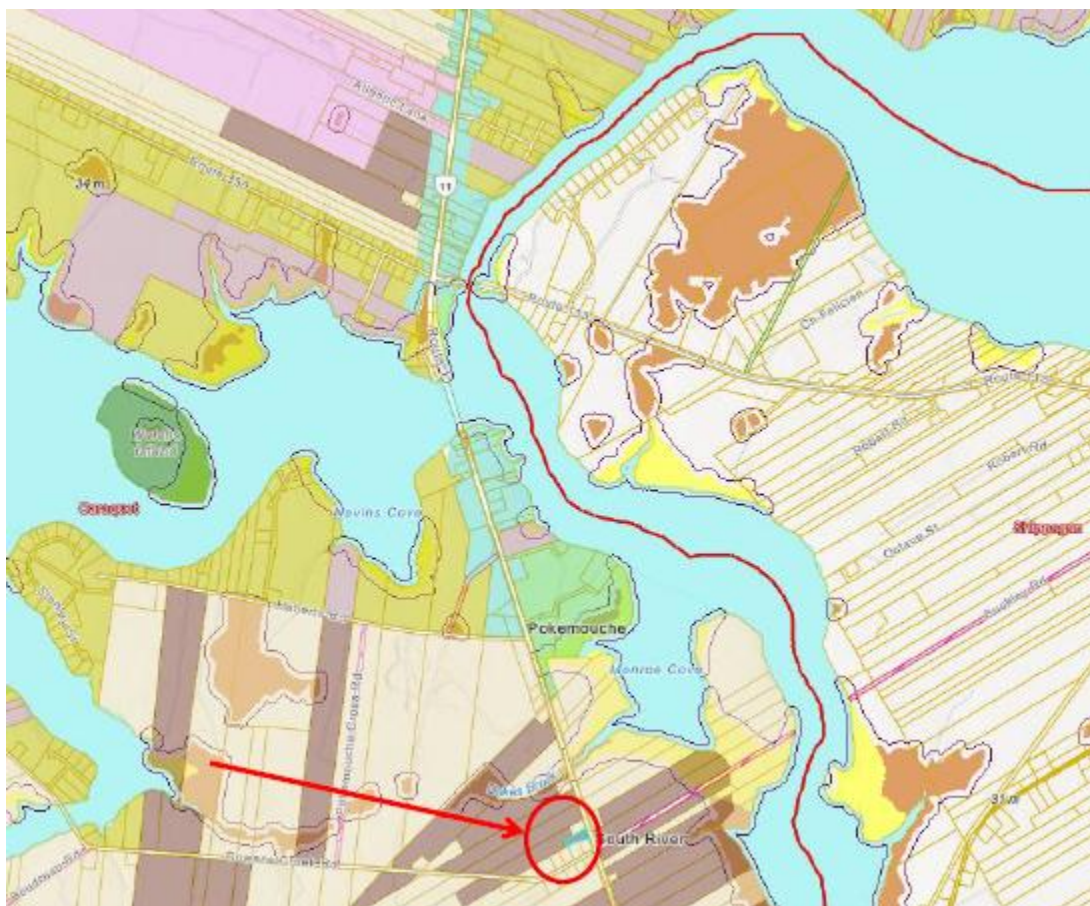
AVIS PUBLIC

ARRÊTÉ DE ZONAGE DE LA VILLE DE CARAQUET

UN AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que la Ville de Caraquet a l'intention de modifier son arrêté de zonage en créant une zone rurale (RU) à même une zone agricole (AG). La propriété concernée est située au 11105, route 11 à Pokemouche et porte le numéro d'identification (NID) 20911848. Le but de la modification est de permettre un variété d'usages, tels qu'une habitation ou un entrepôt, facilitant la vente du terrain

Une audience publique, au cours de laquelle seront examinées les objections écrites à la modification proposée, aura lieu le 14 septembre 2026 à 19 h à l'hôtel de ville de Caraquet, 10, rue du Colisée, Caraquet, NB.

Toutes objections ou commentaires écrits doivent être adressés à la greffière au C.P. 5695, Caraquet, NB E1W 1B7, doivent énoncer les raisons de s'opposer à l'arrêté et être reçus au plus tard le 11 septembre 2026 à 16 h 30. Quiconque désire défendre les objections écrites ou s'y opposer a le droit d'être entendu aux temps et lieu fixés ci-dessus. Toutes personnes intéressées à consulter l'arrêté peuvent le faire en se présentant à la ville de Caraquet, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au vendredi à l'adresse ci-haut indiquée.



LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CARAQUET

Par : Julie Jacob
Greffière